

MODE DE VIE



Salut!

Tu as rencontré un intervenant et tu as choisi de passer quelques temps avec nous pour faire le point, prendre des décisions par rapport à ce que tu vis et être accompagné dans ta démarche. Afin que ce bout de chemin te soit profitable et que la vie de groupe te soit agréable dans notre maison, nous avons mis en place un mode de vie qui te permettra d'atteindre ces buts.

Notre mode de vie est basé sur le respect de soi, le respect des autres et sur le respect de la maison. Des règles de fonctionnement, de vie quotidienne, de vie de groupe furent donc établies et réajustées au fil des expériences que nous avons vécues, afin de tenir compte de ces besoins.

Nous croyons que si tous et chacun applique ce mode de vie, l'expérience vécue à Chaumière Jeunesse ne pourra que s'avérer enrichissante pour tous ceux et celles qui vivront sous notre toit.

Nous tenons ici à te rappeler que la mission principale de Chaumière Jeunesse est de prioriser la réinsertion sociale pour nos résidents, c'est donc dans cet esprit que nous avons créé notre mode de vie.



Bienvenue dans notre Auberge du Cœur!

La direction et l'équipe d'intervention

1. KIT D'ARRIVÉE

2. HORAIRES

- 2.1 Réveil**
- 2.2 Le déjeuner-causerie**
- 2.3 Les repas**
- 2.4 Les collations**
- 2.5 Le couvre-feu**
- 2.6 Activités de la maison**
- 2.7 Les visiteurs**

3. LES TÂCHES

- 3.1 Entretien de la maison**
- 3.2 Les chambres**
- 3.3 Autres tâches connexes**

4. OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

- 4.1 Le 72 heures**
- 4.2 La CNV (communication non violente)**
- 4.3 Le plan d'action**
- 4.4 Le parrainage**
- 4.5 Le budget**

5. RÈGLES INTERNES

- 5.1 Le téléphone**
- 5.2 Le télévision / radio**
- 5.3 Télé-avertisseur (paget) et téléphone cellulaire**
- 5.4 Cigarettes**
- 5.5 Le courrier**
- 5.6 Les médicaments**

6. COMPORTEMENTS DÉRANGEANTS

- 6.1 La violence**
- 6.2 Les armes**
- 6.3 Les bris**
- 6.4 Les vols**
- 6.5 L'alcool et les drogues**
- 6.6 Le matériel à connotation sexuelle**
- 6.7 Les prêts**
- 6.8 Les radios portative**

7. LES AVERTISSEMENTS

8. LA FIN DE SÉJOUR

- 8.1 Le départ**
- 8.2 Le post-hébergement**

1. KIT D'ARRIVÉE

À ton arrivée, tu recevras un kit qui comprends : Ta clé et de la literie. Tu es responsable de ce matériel. Tu devras nous remettre un dépôt de 10\$ qui te sera remboursé à ton départ lorsque tu auras remis : **La clé, la literie et ta chambre nettoyée.**

2. HORAIRE

2.1 LEVER DU MATIN

Pour te permettre de vraiment t'adapter à une routine de vie, **le réveil est au plus tard à 7h15** du lundi au vendredi et à **10h00** le samedi et le dimanche.

Du lundi au vendredi, tu as jusqu'à **8h00** pour faire ton lit, ta toilette, t'habiller et déjeuner, tandis que la fin de semaine tu as jusqu'à 10h 30. Si tu es un lève tôt ou si ton occupation l'oblige, tu peux monter déjeuner à partir de 6h.

Tu peux prendre ta **douche** soit entre l'heure du lever et **8h00**, ou le soir, **entre 18h et 22h.**

2.2 LE DÉJEUNER-CAUSERIE

Pour les résidants qui ne sont pas en emploi ou aux études, à tous les matins de la semaine, à **8h00**, il y a une rencontre en présence d'un intervenant. On prend le temps de se dire, de noter et nommer quelles sont nos activités et **démarches concrètes de la journée reliées au plan d'action.** Cette activité permet d'apprendre à planifier tes journées, de reprendre une hygiène de vie et d'assurer une continuité dans tes démarches.

La présence à ces rencontres est **obligatoire.** à défaut de respecter cet engagement, tu auras un avertissement.

2.3 LES REPAS

Nous vivons en groupe alors pour favoriser les échanges, les discussions les dîners et soupers sont communautaire; c'est-à-dire un repas sera préparé par un résidant et servie pour tout le monde.

Nous te demanderons de participer obligatoirement à notre cuisine collective.

- Chaque **lundi 14h00**, il y aura une activité pour l'élaboration des menus de la semaine et d'un responsable à la préparation d'un ou des repas.

L'horaire des heures de repas est :

- **Déjeuner** : entre **6h00 et 8h00**
(la fin de semaine, le déjeuner est prolongé jusqu'à 13h)
- **Dîner communautaire** : **de midi à 13h00**
- **Souper communautaire** : **de 17h00 et 18h00**

Dans un but de respect des lieux communs, nous demandons à ce que chacun fasse sa part afin de laisser la cuisine propre, immédiatement après les repas.

Le lavage de la vaisselle, des chaudrons, le nettoyage des comptoirs et des cuisinières seront faits tout le monde ensemble.

2.4 LES COLLATIONS

Par collation, on signifie; par exemple, un fruit, un yogourt, des céréales, des rôties.

En fait, ce qui ne demande **pas de cuisson**.

Les collations se prennent uniquement à la cuisine.

L'horaire est : le **matin, de 10h00 à 10h30**

l'après-midi, de 14h30 à 15h00

le soir, de 21h00 jusqu'à 30 minutes avant l'heure du coucher.

Il est possible de faire du **café jusqu'à 20h00** au plus tard.

2.5 LE COUVRE-FEU

Du dimanche au jeudi, l'heure de rentrée maximale est à **22h**.

Au plus tard à **23:00**, nous demandons à chacun de se retrouver dans sa chambre.

La fin de semaine, soit le vendredi et le samedi, l'heure de rentrée maximale est à **minuit** afin que tout le monde soit dans sa chambre et couché à **1h**.

Dans un but de respect pour ceux qui sont couchés, nous demandons à ce qu'il n'y ait plus de **bruit dès 22h tous les jours**.

Le découchage est possible après entente avec ton intervenant-parrain ou intervenante-marraine. Tu as à te responsabiliser en planifiant à l'avance tes découchages car, il n'y aura **aucune négociation** soit à la dernière minute ou par téléphone.

2.6 ACTIVITÉS DE LA MAISON

Tous les résidants participent **obligatoirement** à :

- une **réunion hebdomadaire** le **mercredi soir**, à **19h00**, sans la présence d'un intervenant. Si le groupe ressent le besoin d'avoir la présence de l'intervenant en poste, il n'a qu'à en faire la demande. Cette réunion a plusieurs buts soit fraterniser, faire des mises au point, partager son vécu, discuter d'un sujet particulier, organiser des sorties récréatives, etc.
- à **19h00, le jeudi** est réservé à une **activité de connaissance de soi** et d'apprentissage par différents outils : jeux, films, dessins, relaxation, créativité, etc.
- le **mercredi de 13h00 à 17h00, lors des rencontres d'équipe**, nous te demandons de t'occuper à l'extérieur car **tu ne pourras demeurer dans la maison**.
- Programme de mise en forme par le **judo** dans notre Dojo du Coeur, aura lieu du **lundi au vendredi de 9h30 à 11h00**.

2.7 LES VISITEURS

Tu peux recevoir tes visiteurs **seulement** au **salon ou dans la cuisine, entre 13h00 et 21h00 les jours de semaine et entre 13h00 et minuit la fin de semaine**.

Si tu reçois tes visiteurs, tu en es responsable. Tu as donc à faire en sorte que le mode de vie de la maison soit respecté par celui-ci et de voir à ce que la vaisselle qu'il a utilisé soit propre à son départ.

L'intervenant se réserve le droit de limiter l'accès à tous les visiteurs s'il juge que la situation le requiert.

3. LES TÂCHES

3.1 ENTRETIEN DE LA MAISON

Les tâches d'entretien de la maison sont distribuées une fois par semaine, à chaque lundi, lors du déjeuner-causerie. Elles sont effectuées chaque jour, du lundi au vendredi, immédiatement après le déjeuner-causerie et avant 13h00, le samedi et le dimanche.

Ta tâche sera la même pour une semaine (7 jours). Tu en es responsable toute la semaine et tu dois faire en sorte qu'elle soit vérifiée par l'intervenant que tu accompagneras lors de la vérification.

Pour ce qui est des résidants qui doivent partir avant 8h00, ils font leur tâche à leur retour et, au plus tard, avant 19h. Par contre, des tâches spécifiques leur seront assignées, dans le but d'éviter que les personnes présentes à la maison passent la journée dans des espaces communs non nettoyés.

3.2 LES CHAMBRES

Elles doivent être maintenues en ordre et propres, en tout temps. Il y aura vérification des chambres par l'intervenant en poste, que tu accompagneras, tous les jours après la réalisation de la tâche assignée.

Voici quelques consignes concernant ta chambre que nous te demandons de respecter pour des raisons soit de sécurité, salubrité ou autres:

- Aucune nourriture périssable ou non périssable et breuvage dans les chambres.
- Ne pas écrire ou peindre sur les murs.
- Installer les posters avec de la gomme, disponible dans le bureau des intervenants.
- Ne pas brûler de l'encens ou allumer des chandelles.

Puisque tu es en démarche de réinsertion sociale, l'accès à ta chambre n'est possible qu'à partir de 17h00.

Les visites dans les chambres sont interdites entre résidants.

Les **tâches ménagères** (balai, vadrouille, époussetage, rangement, lavage de tes vêtements et de tes draps) de ta chambre et le nettoyage de ton armoire de cuisine, se fera dans l'ordre suivant :

- **Lundi** : chambre **1**
- **Mardi** : chambre **2A** et **2B**
- **Mercredi** : chambres **3** et **4**
- **Jeudi** : chambre **5A** et **5B**
- **Vendredi** : chambres **6** et **7**

La fin de semaine : si pour une raison X, tu ne peux faire ton lavage lors de la journée assignée, tu pourras prendre entente lors de cette journée avec l'intervenant en poste afin de le faire un jour de fin de semaine.

Il y a une **corde à linge** à ta disposition pour étendre, **tu dois l'utiliser obligatoirement**, s'il fait beau à l'extérieur.

3.3 AUTRES TÂCHES CONNEXES

Il y a parfois d'autres tâches connexes ou des travaux spéciaux, des corvées collectives, par exemple: ménage du printemps, raclage de feuilles, peinture, etc. Puisque tu vis sous le toit de Chaumière, que cette maison est la tienne présentement, ta collaboration est essentielle à la réalisation de ces tâches.

4. OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Comme il est noté dans la page d'introduction de ce mode de vie :

"...tu as choisi de passer quelques temps avec nous pour faire le point, prendre des décisions par rapport à ce que tu vis et être accompagné dans ta démarche...."

Tous les membres de l'équipe souhaitent pouvoir te soutenir, te supporter dans ton cheminement et sont en mesure de le faire. Tous partagent les informations te concernant lors des rencontres d'équipe, dans le but de mieux t'épauler 24h/24, 7 jours semaine. Pour ce faire, nous sommes à ta disposition afin de t'offrir, en plus du toit, l'accompagnement dont tu as besoin, l'écoute souhaitée et divers outils d'intervention, faisant partie du mode de vie, que nous jugeons aidant pour le bout de chemin que tu parcours avec nous.

4.1 LE 72 HEURES

Un des outils préconisé, faisant partie des règles de fonctionnement de Chaumière, consiste à passer 72 heures consécutifs à l'intérieur de la maison ou si sortie il y a, tu dois être accompagné d'un membre du personnel. Tu ne peux prendre de rendez-vous que pour des démarches qui sont jugées urgentes.

Cette règle a pour but de bien saisir le fonctionnement de la maison, de connaître les résidants ainsi que les membres de l'équipe et de te faire connaître à ton tour. Dans ce même but, les téléphones ne sont pas autorisés pendant cette période.

Nous te souhaitons de prendre ce temps pour penser à ce que tu veux pour toi-même et de profiter des autres outils que nous mettons à ta disposition durant ce laps de temps.

4.2 LA CNV (communication non-violente)

La communication non-violente étant un outil de communication qui te permettra d'apprendre à faire une introspection et des demandes claires, dans le ici et maintenant, afin de mieux t'aider à cerner tes besoins. Ceci permettra aussi à l'équipe de savoir comment nous pouvons mieux t'accompagner et te respecter face à tes demandes, tes besoins. De la documentation te sera remise à cet effet et que tu pourras consulter à ta guise. Les étapes de la CNV te sera expliqué lors des déjeuners-causerie.

4.3 LE PLAN D'ACTION

Dans le même but, nous t'accompagnerons dans la rédaction de ton plan d'action. Nous te demanderons par la suite de participer à son évolution. Celui-ci indiquera tes **objectifs et des moyens concrets** pour les atteindre. En d'autres mots, tu clarifieras ce que tu désires changer et/ou améliorer, en ce qui concerne ton comportement et/ou ta réalisation sur le plan social (travail, études, etc.). Sache que ce que tu établiras dans ce plan d'action, deviendra un plan de travail pour toi et l'équipe, les pistes à suivre, les buts mesurables et réalisables à atteindre. Naturellement, il est préférable d'être honnête avec toi-même si tu désires vraiment améliorer ton mode de vie personnel et permettre aux gens qui t'accompagnent de t'offrir les bons outils. L'atteinte des résultats de ton plan d'action et l'énergie que tu y consacreras détermineront la pertinence ou non de la continuité de ton séjour.

4.4 LE PARRAINAGE

Toujours dans le but de t'accompagner au meilleur de la ressource, tu te verras assigner un intervenant-parrain ou une intervenante-marraine lors de la réunion d'équipe suivant ton arrivée. Tu rencontreras ton parrain ou ta marraine, au minimum une fois par semaine, afin d'évaluer les résultats du plan d'action et faire la mise à jour de celui-ci. Ensemble, vous trouverez des moyens concrets pour atteindre les buts que tu te fixes. L'intervenant-parrain ou l'intervenante-marraine est là pour t'accompagner et te supporter dans tes démarches.

Il n'en tient qu'à toi de vouloir améliorer tes conditions - ta qualité de vie et partager tes besoins à ton accompagnateur-trice, afin que tu puisses te sentir soutenu et en quelque sorte, que vous puissiez faire un travail d'équipe.

Sache que tous les membres de l'équipe, intervenants / surveillants, connaissent ton plan d'action et sont en mesure de t'accompagner si besoin est.

En tout temps, si tu as besoin de parler, la personne en poste peut t'écouter et faire le suivi à ton parrain ou à ta marraine.

4.5 LE BUDGET

Ton budget sera planifié à tous les mois. Tu auras à faire une planification réaliste selon tes revenus et dépenses, sur papier que tu remettras chaque premier du mois à l'intervenante qui s'occupe du budget.

Prendre note qu'il y aura un suivi avec toi et l'intervenante. Tout les intervenants pourront t'aider à respecter tes engagements.

MODE DE PAIEMENT

Le loyer est de **10\$ par jour**, jusqu'à un maximum de **300\$/mois incluant les repas**. La carte de membre de Chaumière Jeunesse est payable à ton arrivée et est au coût de 5\$.

Le paiement du loyer et de tes dettes se fait lorsque tu reçois de l'argent, idéalement le premier de chaque mois puisque, si tu te retrouves en appartement, c'est à cette date que tu devras payer ton loyer. C'est une façon pour nous, de t'aider à apprendre à te responsabiliser.

De plus, pour la même raison, aucune avance de fond de la part de Chaumière ne te sera faite sans se référer à ton budget.

5. RÈGLES INTERNES

5.1 LE TÉLÉPHONE

Il y a un téléphone à ta disposition, dans le local des résidants disponible jusqu'à 22:00h.

Les **appels interurbains** sont inscrits sur un registre prévu à cet effet par l'intervenant, sont composés par celui-ci dans son bureau et te sont, par la suite, transférés dans le local des résidants.

Tes appels interurbains doivent être payés lors de la réception du compte de téléphone. Aucun résidant ne doit répondre au téléphone, à moins qu'un intervenant le demande.

5.2 LA TÉLÉVISION / RADIO

La télévision ainsi que les playstation , nintendo, ordinateur ne sont pas permis dans les chambres.

La **télévision** est disponible de **18h** jusqu'à **22h** la semaine et de **8h00 à minuit la fin de semaine**. Il reste donc 1h pour se préparer à aller se coucher à l'heure prévue.

Nous demandons à ce que la radio de la cuisine ne soit utilisé que jusqu'à 22h maximum.

Aucune utilisation de ta radio personnelle ne sera tolérée après 22 heures.

Le volume de la télévision et de la radio doit être au minimum dès 22h.

Le volume maximum permis pour la radio est de 6.

Pour des raisons d'hygiène et de respect, nous demandons de ne pas mettre ses pieds ou de se coucher sur les divans.

La radio est permise pendant les tâches ménagère et lors de la préparation des repas.

5.3 TÉLÉ-AVERTISSEUR (paget) et téléphone cellulaire

Dans le but de respecter et accepter le milieu où tu vis présentement et de t'accepter et te respecter dans ce que tu vis ici, nous te demandons de remettre ton télé-avertisseur et ton téléphone cellulaire, pour le temps de ton séjour, à la personne en poste à ton arrivée.

5.4 CIGARETTES

Nous te demandons de respecter le fait que notre maison est non-fumeur.

L'endroit permis pour fumer est la cour arrière.

5.5 LE COURRIER

Ton courrier te sera remis en mains propres, à chaque jour, par l'intervenant en poste.

5.6 LES MÉDICAMENTS

Pour des raisons de sécurité, si tu as des médicaments (prescrits ou non) en ta possession, nous te demandons de les remettre à l'intervenant présent, afin qu'ils soient placés dans un lieu sécuritaire. Tu n'auras qu'à venir les demander lorsque tu auras besoin de les prendre et l'intervenant te les remettra.

Au renouvellement de ta médication, à ta demande le pharmacien devra préparer celle-ci sous forme de dosette.

6. COMPORTEMENTS DÉRANGÉANTS

Comme il fut mentionné précédemment, notre mode de vie est basé sur le respect de soi, le respect des autres et sur le respect de la maison. Certains comportements et/ou attitudes peuvent entraver, nuire, déranger le bon fonctionnement de Chaumière, l'harmonie dans le groupe, etc. Pour ces raisons, certaines règles ont été mises en place dans notre mode de vie et nous demandons à tous et chacun de bien les respecter.

6.1 LA VIOLENCE

Aucune violence ne sera tolérée c'est à dire : aucun comportement agressif, autant verbal que physique, envers les personnes ou le mobilier.

Dans le cas où un geste violent est posé, l'intervenant jugera selon la gravité de celui-ci de la conséquence qui peut aller d'un avertissement à l'expulsion immédiate de la ressource.

Pour maintenir un climat sécuritaire et apaisant pour tous, les films ou la musique d'extrême violence sont prohibés dans notre maison.

6.2 LES ARMES

La possession d'armes ou d'objets contondants (couteau, ciseau etc...) est interdite à la maison et sur le terrain de Chaumière, pour éviter toute forme de violence et garder les lieux sécuritaires pour tous. Nous te demandons donc, si tu en possèdes, de les remettre à un membre de l'équipe et nous serons dans l'obligation d'en disposer selon la loi.

Sache que si nous le jugeons à propos, Chaumière Jeunesse se donne le droit d'effectuer une fouille des chambres sans préavis. La fouille s'effectuera en présence du résidant de la chambre et d'une autre personne.

Advenant que cette règle ne soit pas respectée tu devras quitter immédiatement les lieux.

6.3 LES BRIS

Chaque résidant s'engage par écrit, à son arrivée, à remplacer ou réparer, dans un délai raisonnable, tout bris qu'il pourrait commettre, de façon volontaire ou involontaire et ce complètement à tes frais.

6.4 LES VOLS

Aucun vol, de quelque nature que ce soit, ne sera toléré à Chaumière Jeunesse.

Il est conseillé de garder la porte de ta chambre verrouillée en ton absence. Prendre note que Chaumière ne se tient pas responsable des vols que peuvent subir les résidants.

L'intervenant verra à la conséquence à appliquer.

6.5 L'ALCOOL ET LES DROGUES

Il n'y a ni alcool, ni drogues tolérés dans la maison pas plus que sur le terrain de Chaumière. L'état d'intoxication sur les lieux pourra entraîner un renvoi.

Tout matériel relié à la consommation sera confisqué et nous en disposerons selon la loi (cela inclus le papier à rouler).

6.6 LE MATÉRIEL À CONNOTATION SEXUELLE

(Films, photos, revues, affiches de personnes nues, en maillot de bain ou en petites culottes, etc.) Toute forme de matériel à connotation sexuelle n'est pas tolérée.

6.7 LES ACTIVITÉS SEXUELLES

Aucune activité sexuelle n'est permise à l'intérieur de la maison ou sur le terrain.

Aucune sollicitation à caractère sexuel et/ou harcèlement ne seront tolérés.

Une dérogation peut entraîner l'expulsion.

6.8 LES PRÊTS

Dans un souci de protection et d'apprentissage de l'autonomie, Chaumière ne consentira à aucun prêt monétaire aux résidants et aucun prêt monétaire n'est permis entre résidants.

6.9 LES RADIOS PORTATIVES

Aucun Ipod, MP3, Diskman, etc, ne sont tolérés dans la maison ni sur le terrain, cela ne favorise pas la socialisation mais plutôt l'isolement.

7. LES AVERTISSEMENTS

Nous espérons que tu comprends bien l'importance de l'application de ce mode de vie et que tu feras en sorte de le respecter.

Si toutefois, tu déroges au mode de vie ou si tu fais en sorte de ne pas entreprendre des actions dans un but de réinsertion sociale, l'équipe a établi un système de rencontres d'ajustements. Selon l'importance du manquement, l'intervenant t'aidera à réajuster tes objectifs pour t'amener vers l'amélioration souhaitée. Si ceci n'est pas suffisant, tu auras alors un avertissement. **Sache que toute dérogation au mode de vie pourra aller d'un avertissement, à l'expulsion immédiate de Chaumière, selon la dérogation effectuée.**

À la suite de 3 avertissements écrits tu seras expulsé de Chaumière jeunesse. Ce qui implique que **tu ne pourras venir en tant que visiteur à la maison avant un mois minimum**, à partir de la date de ton renvoi, ni faire une nouvelle demande avant la fin de ce délai. Cette coupure servira à prendre du recul face à ta situation.

Si tu fais une autre demande pour revenir à Chaumière (après le délai prévu), nous en discuterons en rencontre d'équipe afin de décider si Chaumière Jeunesse peut t'accepter à nouveau.

Si c'est le cas, nous demanderons à ce que tu t'engages à respecter les conditions de retour établies suite à ton dernier séjour.

78. LA FIN DU SÉJOUR

8.1 LE DÉPART

Nous avons fait un petit bout de chemin ensemble et tu prépares ton départ. Nous te demandons de prendre le temps de fixer une dernière rencontre avec ton intervenant-parrain ou ton intervenante-marraine. Cette rencontre servira à évaluer si ton séjour t'a permis d'atteindre tes objectifs. Il sera également question de vérifier les aspects qui touchent ton comportement, ton degré de satisfaction, les conditions de retour possible, etc.

Nous aimerions que tu nous laisses ta nouvelle adresse et numéro de téléphone afin que nous puissions t'inviter à certaines activités.

Nous tenons à t'informer que nous ne sommes pas responsable, après ton départ, du courrier et des appels que tu recevras. Nous te demandons donc de faire ton changement d'adresse d'ici 30 jours.

À ta demande une liste des organismes pourra t'être remise.

8.2 LE POST-HÉBERGEMENT

Après ton départ, il est possible d'avoir un suivie externe si tu en fais la demande à l'intervenante qui s'occupe de ce poste. Tu as donc l'opportunité de poursuivre ton plan d'action, de briser l'isolement, d'avoir un accompagnement établie pour tes besoins ou tout simplement pour échanger.

" Nous te souhaitons un bon séjour parmi nous et s'il y a quoi que ce soit, n'hésite pas à consulter un membre de l'équipe, nous sommes là pour toi. "

- J'ai pris connaissance du mode de vie de Chaumière Jeunesse et je m'engage à le respecter tout au long de mon séjour.

- Je m'engage également à respecter mon plan d'action que j'aurai moi-même pré-établi et cela, de façon vérifiable et mesurable.

- J'accepte que l'on ouvre un dossier à mon nom dans le but de faciliter les services de suivi.

Signature du résidant : _____

Signature de l'intervenante : _____

Date : _____



Mode de vie -
Auberge du Coeur
Chaumière Jeunesse Rawdon
Revu et corrigé par l'équipe avril 2010.